



## AVIS AUX MEMBRES

No. 2008 – 160

Le 25 novembre 2008

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Norbord Inc. (NBD) - Droits de souscription

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Norbord Inc. (« NBD ») a annoncé le 17 novembre 2008 qu'elle offrirait des droits de souscription à tous les actionnaires inscrits à ses livres le 27 novembre 2008. Chaque actionnaire recevra un droit de souscription pour chaque action ordinaire détenue. Pour chaque droit de souscription détenu par un actionnaire, ce dernier pourra acheter 1,81 unités au prix de 0,88 \$CA par unité. Les droits de souscription expireront le 22 décembre 2008 à 17:00 (heure de l'Est). Chaque unité est composée d'une action ordinaire et de 0,5 bon de souscription.

#### **CDCC - détails du rajustement:**

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur NBD seront rajustées comme suit:

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** 25 novembre 2008
- **SYMBOLES DES OPTIONS :** NBD devient NBQ
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :**
  - 100 actions ordinaires de NBD
  - 100 droits de souscription de NBD (NBD.RT)
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVEE :** À compter du 25 novembre 2008, les limites de positions et de levées resteront inchangées à 31 500 contrats
- **CUSIP :** NOTACUSIP

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

**La Bourse - détails du rajustement:**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter l'émission des droits de souscription et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 25 novembre 2008, la nouvelle classe d'options sera:

<b>Norbord Inc.</b>		
<b>Prix de levée actuels</b>	<b>Symbole actuel de la classe</b>	<b>Nouveau symbole de la classe pendant les droits de souscription</b>
3,00 \$	NBD	NBQ
4,00 \$	NBD	NBQ
5,00 \$	NBD	NBQ
6,00 \$	NBD	NBQ
7,00 \$	NBD	NBQ
8,00 \$	NBD	NBQ
9,00 \$	NBD	NBQ

À compter du 23 décembre 2008, le symbole original (NBD) sera à nouveau utilisé pour NBD.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Michel Favreau  
Premier vice-président et chef de la compensation